

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2548 /P.E.

Astrida, le 20 décembre 1950.-

Objet:

Indemnités kilométriques
voitures - motos.-



Monsieur le Gestionnaire de Crédits,

Suite à votre lettre n°1475/A.O. en date du 18 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert, en quatre exemplaires, le tableau collectif des demandes d'indemnités kilométriques du personnel territorial d'Astrida, ainsi qu'une note annexe.

L'Administrateur Chef de Territoire,
P.O.

L'Administrateur Territorial Assistant,
J.KIRSCH,

Monsieur le Gestionnaire
des Crédits A.I.M.O.

à USUMBURA.-

s/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-